

REFERENDUM CANTONAL

Pro Natura, AgriGenève, les Communes d'Avusy, Chancy, Soral, Cartigny ainsi que le Grain de Sable de la Champagne ont décidé d'unir leurs forces pour s'opposer par ce référendum à la loi L.11976 adoptée par le Grand Conseil le 2 novembre dernier, créant une zone industrielle sur le territoire de la commune d'Avusy (affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit «Sous-Forestal»).

Ce déclassement correspond à un mitage du territoire non conforme à la loi sur l'aménagement du territoire. Il a pour but de pérenniser l'implantation illégale de la Sablière du Cannelet SA, qui exerce depuis plus de 20 ans une activité industrielle en zone agricole. Ce déclassement créé un précédent dont d'autres entreprises se prévaudront à l'avenir.

Les référendaires estiment qu'il faut protéger la zone agricole, la nature, le paysage et qu'il faut surtout éviter qu'une entreprise puisse décider de son propre chef l'implantation de son activité industrielle en zone agricole, comme cela a été le cas de la Sablière du Cannelet. Malgré de multiples procédures judiciaires qu'elle a définitivement perdu au tribunal fédéral, cette entreprise n'a pas déménagé dans la zone industrielle du Bois-de-Bay et a profité du laxisme des autorités cantonales, des services cantonaux et de la FTI (fondation des terrains industriels).

La majorité du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ont décidé de passer l'éponge et de pérenniser l'implantation de cette entreprise en créant une zone industrielle de 2,5 hectares pour cette seule entreprise.

Couronner de succès la manière de procéder de la Sablière du Cannelet SA revient à donner une prime à l'illégalité puisque le propriétaire de ces parcelles bénéficiera d'une plus value de plusieurs millions de francs. Cela a de quoi faire réfléchir plus d'un entrepreneur, d'autant plus qu'à ce jour cette entreprise n'a jamais été amendée pour l'exercice d'une activité industrielle en zone agricole.

Veillez retourner cette feuille signée avant le 18 décembre 2018

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare



Geschäftsantwortsendung Invo commerciale risposta
Envoi commercial-réponse

Christian ETIENNE
Comité référendaire "NON à la zone
industrielle d'Athenaz"
Chemin de la Combe 8
1285 ATHENAZ